



Paris le 25 juin 2008

Communiqué de presse

Les kinés dans le collimateur !

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

La FFMKR s'inquiète des dernières déclarations du monde de la santé :

- les honoraires de masso-kinésithérapie qui ont augmenté de 7,5 %, auraient dérapé...selon le rapport des comptes de la sécurité sociale 2007.
- la Mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité sociale (Mecss), propose « *d'envisager de nouveaux transferts de charges* », notamment en kinésithérapie, « *en direction des assureurs complémentaires* ».
- les propositions de monsieur Frédéric Van Roekeghem, directeur de l'assurance-maladie, dans le cadre du retour à l'équilibre de l'Assurance maladie en 2011 souhaité par le gouvernement et notamment le plafonnement du nombre de séances par pathologie.

La FFMKR n'admet pas les conclusions hâtives tirées par le gouvernement suite aux comptes de la sécurité sociale 2007. Il est hors de propos que les masseurs kinésithérapeutes soient les boucs émissaires de toute réforme basée sur des éléments uniquement comptables.

La FFMKR rappelle que le taux de croissance des honoraires, plus élevé cette année, s'explique en grande partie par l'effet de report de la revalorisation des indemnités kilométriques et nomenclaturaires inclus dans l'avenant conventionnel signé en avril 2006 mais aussi, du report des revalorisations nomenclaturaires inclus dans la nouvelle convention applicable au 1^{er} Juillet 2007.

La FFMKR rappelle que le masseur kinésithérapeute exerce encore en grande partie sur prescription quantitative. Il est donc injuste et anormal qu'on lui impute cette hausse des dépenses sans une véritable étude médicalisée de l'évolution de ces dépenses. **La FFMKR indique qu'il a même été démontré que l'absence d'ordonnances quantitatives, dans certains départements, n'entraînait pas d'augmentation significative des dépenses de masso-kinésithérapie.**

La FFMKR exige qu'aucune mesure comptable ne soit prise avant d'obtenir des conclusions quant à ces demandes concernant notamment :

- la mise en place d'une analyse économique plus fine, excluant l'effet revalorisation nomenclaturaire, afin de déterminer le pourcentage d'augmentation en volume des actes.
- le ciblage des actes qui ont augmenté de manière significative. A ce titre, la FFMKR sera extrêmement attentive à tous transferts de l'hôpital vers la ville et plus particulièrement à tous transferts des centres de rééducation fonctionnelle vers le milieu libéral.
- la mise en place d'une analyse des inégalités régionales de prises en charges de certaines pathologies. Elle rappelle que cette étude a été demandée, depuis plus de 9 mois, dans le groupe simplifications administratives auprès de l'UNCAM.

Ces inégalités qui ne concernent que quelques départements ne doivent en aucune manière servir d'alibi pour bloquer l'obtention du quantitatif de la prescription liée à une montée en charge de la production de bilans.

La FFMKR sera reçue au ministère de la santé cet après-midi. Elle attend des réponses claires et précises sur :

- une éventuelle diminution de la prise en charge des soins de masso-kinésithérapie par l'assurance maladie obligatoire
- les suites des conclusions du rapport des comptes de la Sécurité Sociale 2007
- les conséquences de la réforme des ALD sur la prise en charge des soins de masso-kinésithérapie de ces patients.

➤ 3 rue Lespagnol
75020 PARIS

tél : 01 44 83 46 00
fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366

Alain BERGEAU
Président
06.80.25.96.34

